



## Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire propose au Conseil Régional un texte rappelant les principes de la laïcité

[Lire la Charte de la laïcité](#)

[En savoir plus sur Le Mouvement  
associatif Centre-Val de Loire](#)

Ce mercredi 9 décembre 2020 est célébré le 115<sup>e</sup> anniversaire de la loi qui en 1905 instaurait la séparation des Églises et de l'État, posant les principes de la laïcité de la République Française.

À cette occasion, le Mouvement associatif Centre-Val de Loire et les réseaux qui le constituent, proposent au Président de Région, François Bonneau, une charte de la laïcité, au cours d'une rencontre prévue à l'Hôtel de Région.

Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire, dans une dynamique partagée par ses réseaux, s'empare en effet de la célébration du cent quinzième anniversaire de la loi 1905, pour rappeler son attachement à ses valeurs, et son engagement à contribuer à leur promotion. Cette loi, en identifiant la laïcité comme vecteur d'un vivre-ensemble apaisé, respectueux de la liberté de conscience de chacun, n'a cessé d'inspirer ses réflexions et ses actions.

Pour ce faire il s'empare du texte de la « charte de la laïcité », promue depuis octobre 2019 par le Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, élaborée en concertation avec l'Observatoire de la laïcité.

Ce texte consacre la liberté d'association et d'initiative citoyenne quand il reconnaît aux associations le droit de décliner dans leur règlement le principe de laïcité. Il identifie leurs obligations dans le cadre de l'exercice de missions de service public quand elles leur sont déléguées. Il actualise le principe de laïcité quand il étend la garantie d'égalité de traitement aux femmes comme aux hommes, intégrant les avancées de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Nous avons à cette occasion une pensée pour Madame Gisèle Halimi qui vient de nous quitter et qui aura contribué tout au long de sa vie et de son engagement à un égal accès des femmes et des hommes aux droits garantis par la République.

Dans le cadre des relations constructives entretenues avec les instances régionales, Le Mouvement associatif entend proposer ce texte à l'adhésion par la volonté plutôt qu'à la ratification par la contrainte, dans le respect de l'esprit de la loi 1905, qui entend rassembler plutôt que diviser.

**François Milien**  
Président du Mouvement associatif Centre-Val de Loire

## Chiffres clés de la vie associative

Environ  
**50 000**  
associations en  
activité

Plus de  
**63 000**  
salariés (74 % des  
salariés de l'ESS - 8%  
de l'emploi privé)

Près de  
**7 500**  
associations  
employeurs (81 %  
des établissements  
employeurs de l'ESS  
et 2 700 emplois créés  
depuis 2006)

Entre  
**470 000**  
et **510 000**  
bénévoles (environ 11  
bénévoles impliqués  
par structure)

## reseaux membres du mouvement associatif CENTRE -VAL DE LOIRE :



\* Source : Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire

### Contact presse :

**Simon Murier**

T: 02 38 79 04 06

Mail : [smurier@lemouvementassociatif.org](mailto:smurier@lemouvementassociatif.org)

### Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire

6 ter rue Abbé Pasty  
45 400 Fleury-les-Aubrais

T. 02 38 68 02 36

[lemouvementassociatif.org](http://lemouvementassociatif.org)

Choisir  
l'intérêt  
général